TRANSFERTS SEJOURS LOISIRS

Organisation et encadrement des activités Stage ACTIF en Intra, code 298



Mettre en place des séjours dans les règles de l'art

Visées professionnelles

Dans le cadre des transferts, des séjours de rupture, ou de sous-traitances d'activités de loisirs, ce stage donne des outils pour :

- Dynamiser et faire le lien avec les projets individualisés,
- Faire le point sur les règles de fonctionnement et d'organisation des activités d'animation et de loisirs (responsabilités et devoirs au regard des réglementations concernées).

Personnes concernées et prérequis

Salariés du secteur en charge d'organiser, d'encadrer des transferts et séjours, et superviser ou sous-traiter des activités d'animation et de loisirs.

Pas de pré-requis.

Objectifs opérationnels

Maitriser les réglementations en lien avec les activités de loisirs.

Assimiler les notions de « réponse à l'obligation de moyens » et de « devoir de protection et de sécurité des usagers ». Développer la pertinence des projets, en faisant le lien entre finalités éducatives et aspects loisirs et récréatifs.



Dynamisation des projets

Contenu

Sécurité et organisation d'activités.

Réglementation et accompagnement de certaines activités nécessitant des diplômes et/ou de la sécurisation tels que baignade, randonnée, canoé ou autres...

Cas de gestion directe d'activités par l'équipe...

Cas de sous-traitance d'activités et impératifs dans le contrat de partenariat.

Sécurité dans les transports..., autorisation d'autonomie pour certains vacanciers...

Gestion de situation d'urgence ou de « crise » (comportement de certains résidents...).



Méthodes, moyens pédagogiques, évaluation des résultats

- Exposés sur les différentes réglementations en lien avec ce type de séjours et d'activités.
- Compléments avec différents exemples et illustrations sur des cas concrets ou inspirés de la jurisprudence.
- Questions-réponses avec les participants.



Animation

Olivier BENOIT, Master Activités Physiques Adaptées, DU management du secteur médico-social, Coach et formateur ACTIF depuis 1994.

Les + de la formation

- Un stage condensé sur 2 ou 3 jours pour organiser vos activités conformément à la réglementation en vigueur.
- Possibilité de suivi post stage, en visioconférence.

